



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

**Avis de motion – Règlement 2016-01 modifiant le Règlement 2010-01
concernant les travaux de nettoyage des fossés de voie publique**

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement remplaçant le Règlement 2010-01 concernant les travaux de nettoyage des fossés de voie publique.

Ce règlement a pour objet de modifier la façon de répartir le coût des travaux.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 12^e jour du mois de janvier 2016

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière